

LETTRE DU CENTRE N° 165

Objet : Création d'une formation destinée aux managers et aux référents techniques intitulée « DSN et mensualisation des cotisations, les clés de compréhension »

Instituée par la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives et confirmée par le pacte de compétitivité, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) est un dispositif visant à dématérialiser et à effectuer en une seule transmission la plupart des déclarations sociales à l'échéance du projet en 2016.

Parallèlement à ce projet, l'article 2 de l'Accord paritaire du 13 mars 2013 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les entreprises de plus de 9 salariés versent aux institutions Agirc et Arrco, les cotisations de retraite complémentaire à échéance mensuelle.

En lien avec la Direction du produit retraite et l'unité Accompagnement du changement et de la transformation (ACT) de la DRH, le centre de formation et des expertises métiers propose aux managers et aux référents techniques des groupes de protection sociale une journée de formation pour leur permettre d'acquérir les clés de compréhension essentielles afin de préparer les équipes à intégrer progressivement ces évolutions.

Les objectifs de la formation permettent d'identifier les étapes clés de la réalisation de deux projets distincts mais étroitement liés, d'en repérer les écarts dans l'organisation des process, les référentiels et les outils, et les impacts sur les compétences du métier de gestionnaire entreprise. Cette formation évolue avec la vie des deux projets. Elle offre un espace d'échanges et de réflexion autour d'une transformation qui nécessite une implication de tous.

Pour mettre en œuvre cette formation en mode intra-GPS, il convient de contacter Valérie Duran, responsable de projet pédagogique, au 01.71.72.13.73 ou par courriel vduran@agirc-arrco.fr.

En mode inter-GPS, cette formation est proposée aux dates suivantes : 15 janvier 2015, ou 12 février 2015, ou 20 mars 2015 ou 10 avril 2015.

Il convient de retourner le bulletin d'inscription complété avant le 15 décembre 2014 au CFEM (fax : 01.71.72.16.11 ; e-mail : gje.cfp@agirc-arrco.fr).

Vous trouverez ci-joint le contenu et un bulletin d'inscription à cette formation.

PJ : Bulletin d'inscription
Contenu de la formation

*Destinataires : Direction générale
Direction retraite
Direction de la communication
Direction des ressources humaines
Porteur de la conduite du changement
Responsable formation
Pour info : secrétaire du CE*

DSN et mensualisation des cotisations, les clés de compréhension.

Contenu

Objectifs :

- Acquérir les clés de compréhension essentielles sur l'arrivée de la DSN et la mensualisation des cotisations.
- Repérer les écarts sur l'organisation et les impacts sur les compétences du métier de conseiller gestion entreprise.
- Echanger sur la réalisation et les enjeux de la DSN et de la mensualisation des cotisations.

Déroulé pédagogique :

Présentation et enjeux

- De la loi Warsmann jusqu'à la mise en place de la déclaration sociale nominative.
- Calendrier de la mise en place de la nouvelle déclaration.
- Mensualisation des cotisations et remplacements des formats DUCS et DADSU.

La communication autour de la DSN

- Le rôle de conseil des gestionnaires au sein des GPS.
- La communication des fédérations
- Les sites dédiés

Les grands chantiers à venir

- Construction des référentiels
- Les outils de communication et de suivi
- L'impact Usine retraite

Echanges sur l'actualité

Méthodes pédagogiques :

- Exposés, échanges, quiz.

Dates : 15 janvier 2015, ou 12 février 2015, ou 20 mars 2015 ou 10 avril 2015.

Tarif : 350 €

Responsable pédagogique : Valérie Duran (vduran@agirc-arrco.fr)

BULLETIN D'INSCRIPTION

DSN et mensualisation des cotisations, les clés de compréhension.

(*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom (*): _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Nom et adresse du Groupe : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : _____

S'inscrit à la formation :

Du 15/01/2015

Du 12/02/2015

Du 20/03/2015

Du 10/04/2015

Facture valant convention à établir :

au nom du service formation de l'organisme : _____

au nom de l'organisme (autre service) :
Service _____

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : _____

Nom du correspondant (*) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Le coût individuel de la participation à la formation est de 350 €. Il convient d'y ajouter 19,50 euros de repas par jour (règlement à réception de la facture).

Date et cachet de l'organisme

Service Formation

Signature

**A renvoyer avant le 15 décembre 2014
après validation de votre service Formation
au Centre de formation
16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12
Fax : 01.71.72.16.11 ou e-mail : gie.cfp@agirc-arrco.fr**